

Problemes avec Karis Formation et Centre de formation Européen

Par **Jahlyce**, le **16/11/2012** à **09:25**

Bonjour,

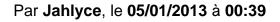
Voilà j'ai réellement besoin d'aide et de conseil. Je suis inscrite à une formation à distance à l'école Karis Formation, depuis jullet 2011, cependant voilà que je rencontre de gros problèmes financiers, j'en arrive bientot à ne plus pouvoir payer la formation. Pourriez-vous m'indiquer les démarches à suivre svp afin de résilier mon contrat avec eux et ne plus entendre parler d'eux car cela devient urgent... A ne plus avoir dargent sur mon compte, étant donné que je ne travaille pas, je suis actuellement à la recherche d'un emploi. je voulais savoir c'est si Karis me rembourserais ce que j'ai pu débourser étant donné que j'arrete la formation en plein cours ? est-il vrai que je vais devoir payer 25 ou 30% de la somme plus le materiel et les bouquin deja recu ? c'est ce qui se dit parmis les élèves.

J'ai déjà envoyé une lettre AR, et ils m'ont répondu que je ne pouvais pas résilier mon contrat, le délais de 3 mois étant déjà largement dépassé.

Merci d'avance de bien vouloir me répondre.

Par mimille, le 04/01/2013 à 13:10

non jahlyce karis ne te remboursera pas 1euro de ce que tu a depenser !! ce n'est pas pour t'effrayer mais ils comenceront a t'envoyer des courriers pour te mettre en garde si tu ne paye pas tes mensualité ils t'enveront au service contentieux c'est ce qu'il m'arrive aujourd'hui et qu'ils feront un saisie si je ne regle pas 2000 et quelques euros tous comme toi pour des problemes financiers !!!!



mais comment faire une saisie si on a pa d'argent ? et l'avocat m'a dit qu'ils font ça juste pr effrayer